



Budget Participatif 2016

#NOTREBUDGET

“JE VEUX UNE VILLE
+ S♥LIDAIRE,,

“JE VEUX UNE RUE
+ TRANQUILLE 😊,,

“JE VEUX UN QUARTIER
+ CONNECTÉ,,

“JE VEUX UNE VILLE
+ OUVERTE 😊,,

1. PROJETS

2. VOTE

3. RÉALISATION

PARIS BUDGET
PARTICIPATIF

Sommaire

- Edito de Pauline Véron, adjointe à la Maire de Paris
- Les nouveautés de l'édition 2016
- Le calendrier 2016 du Budget Participatif
- Mode d'emploi
- Quelques exemples de projets chiffrés
- Bilan de l'édition 2015
- Foire aux questions

Edito de Pauline Véron,

Adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse, l'emploi.



A Paris, Anne Hidalgo a fait de la participation des Parisiens à l'élaboration des projets de la municipalité une priorité de son mandat, faisant le constat de la nécessité de renouveler le lien entre élus et citoyens et de s'appuyer sur la connaissance qu'ont les Parisiens de leur ville.

La Maire a ainsi souhaité mettre en place un budget participatif à hauteur de 5% du budget d'investissement de la Ville, soit près de 500 millions d'euros sur la mandature.

Forte des expériences des éditions 2014 et 2015 qui ont montré que Paris est une ville créative, solidaire et engagée, la 3ème édition du budget participatif de Paris est lancée ce 19 janvier avec des nouveautés permettant d'améliorer encore ce nouveau lien créé entre les Parisiens, leur administration et leurs élus.

Jusqu'au 19 février les Parisiens pourront déposer leurs projets sur la plateforme numérique www.budgetparticipatif.paris. Ces projets seront ensuite étudiés par les services de la ville et les projets retenus seront soumis au vote des Parisiens en septembre 2016.

Une hausse du montant global du budget participatif

En 2016, le montant consacré au budget participatif est de 100 millions, soit une hausse de 25 millions par rapport à 2015.

Une augmentation de la participation financière de la Mairie de Paris aux budgets participatifs des arrondissements

La hausse significative de la contribution de la mairie de Paris aux budgets participatifs d'arrondissements, voulue par la Maire de Paris, témoigne de la volonté de financer des projets au plus près des quartiers et de leurs habitants.

Une enveloppe spécifique de 30 millions d'euros pour les quartiers populaires

Le budget participatif doit permettre particulièrement aux habitants des quartiers populaires de faire des propositions pour l'amélioration de leur cadre de vie, faisant du budget participatif un outil de solidarité et d'inclusion sociale. Pour encourager l'émergence et permettre la réalisation de projets dans les quartiers populaires, 30 millions d'euros sont réservés à ces projets.

Une meilleure co-construction collective des projets

L'édition 2016 voit également l'introduction d'une nouvelle étape : la co-construction des projets. Une fois la phase de dépôt des projets terminée, les porteurs de projets semblables, par leur thématique ou leur localisation, seront invités à se réunir pour construire un projet collectif. Ces moments promettent de riches débats et renforceront l'appropriation des projets par les habitants.

Une enveloppe de 10 millions d'euros pour des budgets participatifs dans les écoles

Enfin, pour que les petits Parisiens prennent part également à la vie de leur cité et puissent dès le plus jeune âge exprimer leur opinion, nous consacrons cette année 10 millions d'euros à un budget participatif pour les écoles.

Je suis certaine qu'au cours de ces prochaines semaines, les Parisiens témoigneront de leur audace et de leur créativité en nous proposant une nouvelle fois de nombreux projet pour bâtir collectivement le Paris de demain.

Les nouveautés de l'édition 2016

1. Une nouvelle plateforme dédiée au Budget Participatif

Afin de rendre plus lisible l'ensemble du processus du budget participatif, l'ensemble des étapes (dépôt de projets, co-construction, présentation des projets, vote et suivi de la réalisation des projets) ont été regroupées sur une plateforme unique : www.budgetparticipatif.paris.

L'étape dépôt de projets a été totalement revue afin d'aider le porteur de projet dans sa démarche et d'encourager au regroupement des porteurs de projets. Ainsi, lors du dépôt d'un projet, la plateforme identifie automatiquement des projets semblables, qu'ils aient été déposés en 2016 ou adoptés lors des éditions précédentes.

2. Le rôle encore plus important donné aux arrondissements

Pour cette édition 2016, la Maire de Paris a choisi de donner encore plus de moyens aux arrondissements de faire du budget participatif parisien un véritable outil de proximité, au plus proche des habitants et des quartiers. Pour ce faire, le mécanisme d'abondement des budgets participatifs d'arrondissement a été revu à la hausse. Pour chaque euro qu'un Maire d'arrondissement décide de consacrer à son budget participatif, la Maire de Paris abonde de deux euros (contre un euro en 2015).

Au total, les budgets participatifs des arrondissements représenteront 55 millions d'euros (contre 37 millions en 2015).

3. Le budget participatif : un outil redistributif en faveur des quartiers populaires

Cette édition 2016 favorisera l'investissement au profit des habitants vivant dans les quartiers qui en ont le plus besoin. Effectivement, 30% du budget participatif (soit 30 millions) sera consacré aux quartiers populaires. Une communication spécifique leur sera dédiée afin que chacun connaisse cette possibilité et s'empare de la chance qui est donné à chacun de faire évoluer son quartier, son arrondissement et même sa ville.

4. Une trentaine de services civiques Ambassadeurs de la participation citoyenne

Des jeunes en services civiques seront déployés sur la totalité du territoire parisien, dans tous les arrondissements, pour accompagner, soutenir et aider à la réflexion des projets ainsi que leur mise en ligne. Ces 30 jeunes seront de véritables ambassadeurs du Budget Participatif au plus près des habitants, dans les mairies d'arrondissement ou encore les lieux de la vie quotidienne. Ils participeront aux différentes activités organisées par les différents acteurs de la participation citoyenne : maisons des associations, équipes de développement local, conseils de quartier,...

5. Un Budget Participatif spécifique aux écoles pour 2016

Une enveloppe de 10M d'euros sera spécialement réservée aux écoles afin que dès le plus jeune âge, les petits Parisiens puissent prendre part à la vie de leur école et mener ainsi une expérience de citoyenneté. Des le premier semestre 2016, les écoles volontaires se verront proposer un dispositif pédagogique adapté aux enfants et élaboré avec la communauté éducative.

Le calendrier 2016 du Budget Participatif



**JUSQU'AU
19 FÉVRIER**

Déposez vos projets ou associez-vous à des initiatives déjà proposées sur www.budgetparticipatif.paris



**DE MARS
À MAI**

Participez à des ateliers de co-construction de projets issus de propositions convergentes (même localisation, même thématique, etc.)



**DE MARS
À SEPTEMBRE**

Consultez les projets proposés, pendant que la Ville de Paris étudie leur faisabilité et leur coût



EN SEPTEMBRE

Votez pour vos projets préférés sur www.budgetparticipatif.paris ou dans des lieux de vote partout dans Paris



EN DÉCEMBRE

Le financement des projets lauréats est rendu possible par le vote du budget de la Ville au Conseil de Paris. Leur mise en oeuvre peut alors débuter en associant les porteurs de projets

#NOTREBUDGET

Mode d'emploi

Pour cette troisième édition, les Parisiens proposeront leurs projets d'investissement, à l'échelle de Paris et/ou de leur arrondissement.



C'EST VOUS QUI PROPOSEZ, C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !



Vous avez un projet pour Paris ? Vous voulez une ville plus solidaire ? Un quartier plus vert ? La Mairie de Paris peut réaliser vos idées grâce au budget participatif.



Le budget participatif c'est quoi ?

La Mairie de Paris a décidé d'utiliser 100 millions d'euros pour vos projets.



> Vous proposez vos idées, vos envies.



> Vous choisissez les projets.



> La Mairie les réalise.



Qui peut participer ?

Tous les Parisiens : mineurs, adultes, Français, étrangers !

PARIS BUDGET PARTICIPATIF

1. PROJETS

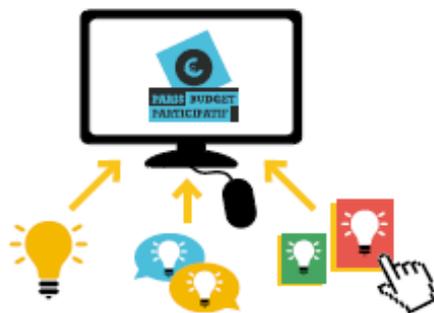
2. VOTE

3. RÉALISATION



Quel projet peut être proposé ?

Le projet doit être utile aux habitants de Paris, de votre arrondissement ou de votre quartier. De nombreux thèmes sont possibles : l'environnement, la culture, la solidarité, la propreté, l'éducation et la jeunesse. Vous trouverez des exemples avec les gagnants de 2014 et 2015 sur le site : www.budgetparticipatif.paris



Vous êtes intéressés ?

Rendez-vous sur www.budgetparticipatif.paris pour :

- Proposer votre projet.
- Participer aux projets d'autres Parisiens, d'associations, en donnant votre avis, vos idées pour aider à leur construction.
- Voter pour choisir les projets les plus importants que la Mairie doit réaliser.
- Trouver toutes les informations sur le Budget Participatif de la Ville de Paris.



A vous d'agir !



Jusqu'au 19 février
Proposez des projets ou rejoignez des projets qui vous intéressent sur budgetparticipatif.paris



De mars à mai
Participez à des ateliers pour construire des projets ensemble. Ils réuniront les Parisiens qui ont des propositions sur un même thème ou pour un même lieu.



De juin à septembre
Découvrez les projets proposés.



En septembre
Votez pour vos projets préférés dans différents bureaux de vote installés dans Paris ou sur internet : budgetparticipatif.paris



En décembre
Les élus de la Ville de Paris donnent leur accord pour le financement des projets gagnants. Ils pourront commencer !



Des questions ?

Venez nous rencontrer à :
Paris Rendez-vous, 29 rue de Rivoli (métro Hôtel de Ville)
Tous les mercredis du 20 janvier au 17 février 2016, de 12 h à 14 h.
D'autres accueils seront organisés dans les arrondissements.
Vous trouverez les dates sur le site en cliquant sur Agenda (www.budgetparticipatif.paris).

Quelques exemples de projets chiffrés

- Modernisation d'un bain douche : 1 M€
- Parcours de découverte scientifique dans l'espace public : 800 000 €
- Ouverture d'une bagagerie : 100 000 €
- Espace de co-working : 150 000 €
- Application de téléphonie mobile : 200 000 €
- Installation d'un auvent dans une école : 80 000 à 150 000 €
- Fourniture et installation d'un city-stade : 120 000 €
- Fresque murale : 15 000 €
- Installation d'une borne Wifi : 2 300 €
- Fourniture et pose d'agrès de fitness : 1 800 €
- Installation d'un banc : 500 à 1 000 €

Décomposition d'un projet

EXEMPLE DE DÉCOMPOSITION DU COÛT D'UN PROJET

40 % pour le creusement
du trou (étude de sol,
déplacement de réseaux
électriques ou
téléphoniques, etc.)

12 % de frais de plantation



Plantation
d'un arbre

8 % de coût de la plante

40 % pour l'aménagement
une fois l'arbre planté
(grille, petit muret cimenté,
etc.)

#NOTREBUDGET

Bilan de l'édition 2015

2015 était la deuxième étape du Budget participatif : les habitants ont proposé directement leurs idées pour Paris et pour l'arrondissement de leur choix. Après un processus de sélection rigoureux et transparent des projets, les Parisiens ont été appelés aux urnes du 10 au 26 septembre 2015.

Fin 2014, le Conseil de Paris a unanimement adopté la Charte du Budget participatif. Cette chartre a précisé les grandes étapes du dispositif 2015 : une phase d'émergence des projets à l'échelle de l'arrondissement ou de l'ensemble de Paris, une phase d'expertise, une phase de sélection et de présentation des projets soumis au vote, une phase de vote et une phase de réalisation des projets plébiscités.

Du 15 janvier au 15 mars 2015, tous les Parisiens ont été appelés à exprimer leurs idées pour leur arrondissement ou pour l'ensemble de Paris – sans condition d'âge ou de nationalité – par l'intermédiaire de la plateforme en ligne d'idéation. Cet espace a accueilli 560.000 visiteurs et recueilli 5.115 propositions, chacune pouvant être commentée, débattue et amendée librement pendant 3 semaines.

Parmi les thématiques portées par les habitants : le cadre de vie (23% des propositions), l'environnement (14%), les transports et la mobilité (12,5%) et la culture (8%). Près de 53% des projets soumis par les participants ont porté sur un arrondissement, 47% sur l'ensemble du territoire parisien. De nombreux projets témoignent de la volonté des Parisiens de rendre leur Ville plus douce, plus inclusive, plus conviviale, de partager davantage l'espace public et de créer des dynamiques collectives autour du « vivre ensemble ».

Au printemps, les services de la Ville ont procédé à une sélection attentive des projets. Ils ont vérifié leur faisabilité technique et juridique, ont évalué leur coût et ont regroupé certains projets similaires. Une commission s'est tenue dans chaque arrondissement, présidée par le Maire, en présence d'élus, de représentants des conseils de quartiers et d'instances de démocratie locale. Pauline Véron a présidé la Commission parisienne qui associait des citoyens tirés au sort.

Cette édition 2015 a ainsi permis la mobilisation de toutes les parties prenantes – porteurs de projets, conseils de quartiers, associations et collectifs de citoyens, lieux ressource, mairies d'arrondissement, élus, services de la Ville, etc – faisant du Budget participatif la démonstration d'une nouvelle culture de l'action publique.

Les projets retenus sont accessibles sur le site budgetparticipatif.paris et ont été exposés le samedi 5 septembre sur la place de la République. Chaque refus a été motivé et chaque porteur de projet en a été informé individuellement : s'ils le souhaitent, ils pourront adapter leur idée pour la proposer à nouveau l'an prochain.

Les Parisiens se sont exprimés lors de la votation qui s'est déroulé du 10 au 26 septembre : **8 projets Parisiens et 180 projets en arrondissement ont été plébiscités par près de 67.000 votants.**

Les projets lauréats 2015

MAIRIE DE PARIS 



LES PROJETS LAURÉATS DE PARIS

	8 000 000 €	EN PISTE, ENCORE PLUS D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	15 632 VOTES
	8 000 000 €	PARIS AUX PIÉTONS	14 718 VOTES
	4 400 000 €	DÉVELOPPER L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ	13 604 VOTES
	7 500 000 €	LA RECONQUÊTE DE LA PETITE CEINTURE	11 575 VOTES
	2 300 000 €	CULTIVER EN VILLE	11 356 VOTES
	1 000 000 €	DU MATÉRIEL DE NETTOIEMENT SILENCIEUX ET NON POLLUANT	9 937 VOTES
	2 000 000 €	DES FONTAINES À BOIRE DANS TOUT PARIS	9 571 VOTES
	2 000 000 €	DU VERT À TOUS LES ÉTAGES	9 481 VOTES

BUDGET INVESTI : 35 200 000 €

VOUS AVEZ ÉTÉ 66 867 À VOTER
POUR LE BUDGET PARTICIPATIF 2015

www.budgetparticipatif.paris

Foire aux questions

Quel était le montant consacré au Budget Participatif en 2014, en 2015 et en 2016 ?

En **2014**, 17,7 millions € ont été consacrés au Budget Participatif. Les Parisiens ont pu voter parmi 15 projets imaginés par la Mairie de Paris. Neuf projets, compris dans cette enveloppe, ont remporté les suffrages des Parisiens et sont donc actuellement en cours de mise en œuvre par les services de la Ville.

En **2015**, 67,7 millions d'euros (32,5 M€ pour les 180 projets d'arrondissement et 35,2 M€ M€ pour les 8 projets parisiens) ont été votés sur l'enveloppe de 75 M€ ouverte initialement.

En **2016**, l'enveloppe du budget participatif sera de 100 millions d'euros, dont 30 millions pour les quartiers populaires.

Quel est le calendrier de la procédure 2016 ?

- **Jusqu'au 19 février** : Déposez vos projets ou associez-vous à des projets déjà proposés sur www.budgetparticipatif.paris
- **De mars à mai** : Participez à des ateliers de co-construction de projets issus de propositions convergentes (même localisation, même thématique, etc.)
- **De juin à septembre** : Consultez les projets proposés
- **En septembre** : Votez pour vos projets préférés sur www.budgetparticipatif.paris ou dans les lieux de vote répartis sur l'ensemble du territoire parisien
- **En décembre** : Le financement des projets lauréats est adopté lors du vote du budget primitif du Conseil de Paris. La mise en œuvre de ces projets lauréats par la Ville peut alors débuter. Les Parisien-nes qui les ont initiés ou qui s'y sont associés y seront associé-es.

Quels sont les critères de recevabilité des projets ?

Pour être recevable dans le cadre du Budget participatif, un projet doit :

- Relever de l'intérêt général (et ne pas présenter de caractère manifestement illégal, diffamatoire ou discriminant);
- Entrer dans le champ de compétence de la Ville ou du département de Paris ;
- Représenter une dépense d'investissement dans l'espace public ou dans les équipements de proximité ou dans les projets numériques et ne pas générer de dépenses de fonctionnement trop importantes.

Quelle est la différence entre budget d'investissement et budget de fonctionnement ?

Le budget d'investissement correspond à toutes les dépenses ayant un **impact durable sur le patrimoine** de la collectivité. Ex : construction ou extension de bâtiments (école, gymnase, musée, habitat social, etc.), développement de services numériques, mise en valeur de l'espace public.

Le **budget de fonctionnement** correspond aux dépenses nécessaires à la gestion courante des services. Ex : rémunération des personnels, fournitures diverses, aides sociales, etc.).

Quelle est l'enveloppe du budget d'investissement dédiée au budget participatif sur la mandature ?

5 % du budget d'investissement, soit près d'un demi-milliard d'euros sur la mandature, est consacré au Budget Participatif.

Le Budget Participatif se décline à deux échelles :

- **Budget Participatif d'arrondissement**, cofinancé par la Mairie de Paris et la mairie d'arrondissement suivant le principe suivant en 2016 : pour 1 euro consacré au Budget participatif par les mairies d'arrondissement, la Mairie de Paris verse 2 euros au Budget participatif de l'arrondissement ;
- **Le Budget Participatif parisien** financé intégralement par la Mairie de Paris, pour les projets d'envergure parisienne.

Le montant annuel consacré au budget participatif est variable selon les années. Les Maires d'arrondissement et la Maire de Paris se prononcent chaque année sur le montant qu'ils souhaitent consacrer au budget participatif de l'année suivante (dans la limite du montant total d'un demi-milliard d'euros sur la mandature).

En 2016, quelle est l'enveloppe du budget d'investissement dédiée au budget participatif ?

Cette année l'enveloppe dédiée au budget participatif s'élève à **100 millions d'euros**.

C'est le budget 2017 qui est engagé. Les projets qui remporteront le vote de 2016 pourront donc être réalisés à partir de 2017.

Tous les arrondissements sont-ils concernés ? Le sont-ils à la même hauteur ?

Tous les Maires d'arrondissement peuvent dédier, chaque année, la part de leur budget d'investissement qu'ils souhaitent consacrer au budget participatif.

En 2015 et en 2016, les 20 Maires d'arrondissements se sont engagés dans la démarche du budget participatif. Les montants de chaque budget participatif d'arrondissement en 2016 sont les suivants :

Arrondissement	Budget Participatif d'arrondissement
1 ^e	309 450
2 ^e	1 205 496
3 ^e	1 735 200
4 ^e	1 532 700
5 ^e	1 159 500
6 ^e	1 020 300
7 ^e	600 000
8 ^e	1 166 400
9 ^e	1 822 809
10 ^e	3 118 800
11 ^e	4 023 000
12 ^e	4 023 900
13 ^e	6 040 972
14 ^e	3 621 000
15 ^e	5 799 313
16 ^e	1 840 457
17 ^e	3 443 916
18 ^e	4 485 000
19 ^e	4 000 002
20 ^e	3 832 492
Total	54 780 707

Sur quel site internet s'effectuent le dépôt et le vote des projets ?

Pour 2016, le dépôt des projets, les commentaires de projets, l'association à des projets déjà déposés, le vote et le suivi des projets lauréats s'effectuent sur un site unique : www.budgetparticipatif.paris

D'où proviennent les projets soumis au vote ?

Les projets soumis au vote en septembre 2016 sont issus des projets déposés par les Parisiens (sans limite d'âge, ni de nationalité) sur le site <http://www.budgetparticipatif.paris> entre le 19 janvier et le 19 février 2016.

Les projets peuvent être localisés dans un arrondissement ou pensés à l'échelle de la Ville. Dans certains cas, lorsque les projets sont similaires ou proches, ils peuvent être construits collectivement. Ainsi, certains projets soumis au vote ont été élaborés à partir des propositions de plusieurs Parisiens (individuels ou collectifs).

Des ateliers de co-construction permettent d'élaborer des projets collectifs :

- Ateliers en présentiel pour les projets d'arrondissement
- Ateliers numériques en ligne sur le site www.budgetparticipatif.paris pour les projets parisiens

J'ai voté au Budget Participatif 2015, où en sont ces projets ? Comment être informé du suivi de la mise en œuvre des projets 2015 ?

Le démarrage de la réalisation des projets votés en 2015 était conditionné par le vote du budget lors du conseil de Paris de décembre 2015. Ce vote a eu lieu. La réalisation des projets retenus peut démarrer ; elle fera l'objet d'une information régulière diffusée sur le site www.budgetparticipatif.paris

Des réunions d'information seront également organisées en début d'année 2016 afin d'échanger la réalisation des projets lauréats 2015 avec les Parisiennes et les Parisiens qui ont initié ces projets.

La campagne de communication de la Ville de Paris

MAIRIE DE PARIS



“ PARIS VOUS DONNE LE POUVOIR D’AGIR! ”

DEPUIS 2014, LE BUDGET PARTICIPATIF
A PERMIS D’INITIER PRÈS DE 200 PROJETS
À PARIS POUR UN INVESTISSEMENT
DE PLUS DE 85 MILLIONS D’EUROS

VOUS PROPOSEZ ET VOUS DÉCIDEZ !

En 2016, la Mairie de Paris consacre 100 millions d’euros pour réaliser des projets imaginés et choisis par les parisiennes et les parisiens. Vous souhaitez une ville plus solidaire, plus connectée, plus ouverte, plus tranquille ? Le Budget Participatif vous permet de concrétiser vos projets, de participer à leur élaboration, de voter pour choisir ceux qui seront mis en œuvre et d’être associé à leur réalisation.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout le monde ! Si vous habitez à Paris, vous pouvez déposer un projet sans condition d’âge ni de nationalité. Votre projet peut concerner l’ensemble de la Ville ou être localisé dans votre arrondissement ou votre quartier.

Vous avez envie de proposer un projet d’investissement d’intérêt général, dans le périmètre des compétences de la Ville de Paris ? Le Budget Participatif est fait pour vous ! En y participant, vous pourrez déposer votre proposition ou vous associer à un autre projet, pour l’enrichir de vos suggestions et idées.

VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER ?

Sur le site du Budget Participatif de la Ville de Paris, vous pourrez consulter toutes les informations, découvrir les projets lauréats 2015, déposer votre projet, commenter les propositions et vous associer à des projets : www.budgetparticipatif.paris



1. PROJETS

2. VOTE

3. RÉALISATION

C'EST À VOUS

JUSQU'AU 19 FÉVRIER

Déposez vos projets ou associez-vous à des projets déjà proposés sur www.budgetparticipatif.paris

DE MARS À MAI

Participez à des ateliers de co-construction de projets issus de propositions convergentes (même localisation, même thématique, etc.)

DE MARS À SEPTEMBRE

Consultez les projets proposés, pendant que la Ville de Paris étudie leur faisabilité et leur coût

EN SEPTEMBRE

Votez pour vos projets préférés sur www.budgetparticipatif.paris ou dans des lieux de vote partout dans Paris

EN DÉCEMBRE

Le financement des projets lauréats est rendu possible par le vote du budget de la Ville au Conseil de Paris. Leur mise en oeuvre peut alors débiter en associant les porteurs de projets



L'UNION FAIT LA FORCE !

Vous pouvez aussi participer en suivant, en commentant ou en enrichissant un projet proposé par des habitants, des associations ou des collectifs. Un projet construit collectivement a plus d'atouts pour réunir des votes et se concrétiser !

EN RECHERCHE D'INSPIRATION ?

La liste, la carte et l'état d'avancement des projets lauréats 2014 et 2015 sont présentés sur www.budgetparticipatif.paris

DES QUESTIONS ?

Venez nous rencontrer à Paris *Rendez-vous* au 29 rue de Rivoli (métro Hôtel de Ville) : tous les mercredis, autour d'un café, du 20 janvier au 17 février 2016, de 12h à 14h.

Des permanences seront organisées dans les arrondissements. Plus d'infos à la rubrique AGENDA du site www.budgetparticipatif.paris